



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire de CEC scrl du 24/05/2024

L'assemblée générale ordinaire (AG ci-après) s'est tenue dans la salle Amon nos autres, Borsu 12, Bois-et-Borsu et a débuté à 20h15.

Bilan des présences : 44 coopérateurs étaient présents à l'AG, porteurs de 25 procurations au total, soit 69 votants.

1. Mot d'accueil et communications

Sébastien Erpicum, Président de CEC, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il souligne la persévérance dont ont fait preuve la coopérative et ses membres au cours des 10 dernières années dans le suivi de divers projets de production, qui trouve une certaine consécration aujourd'hui avec la possibilité d'investir significativement dans un projet de biométhanisation. Il explique ensuite que Cociter, qui continue sa croissance et devient petit à petit un « grand » distributeur d'électricité, est notre meilleur atout pour permettre l'existence d'un circuit court de l'électricité qui est juste pour tous les acteurs, producteurs comme consommateurs. Il rappelle enfin quelques règles de fonctionnement de la coopérative:

- CEC est gérée par un CA mais toutes les décisions se prennent en AG ;
- En AG, 1 coopérateur = 1 voix, peu importe le nombre de parts détenues ;
- La distribution de dividende se décide en AG sur base d'un bénéfice annuel et d'un bilan positif.

2. Approbation de la composition du Bureau

Sébastien Erpicum assure la Présidence de la séance.

Marie Legast est désignée comme secrétaire de la séance.

Jean Baptiste Steffen est désigné comme scrutateur.

La composition du bureau est approuvée à l'unanimité.

3. Rapport d'activité 2023

Ochain Energie :

- 8 338 MWh d'électricité produits en 2023, dont 7 548 vendus sur le réseau. Production de chaleur également, pour le home d'Ochain. Le remplacement du moteur 1 est prévu en juin 2024, après 7 ans de bons et loyaux services et comme prévu dans les plans initiaux. Il va y avoir un changement dans la société qui assure la maintenance des moteurs.

HOSe :

- Très bonne année 2023, grâce à une hydrologie favorable. C'est également la première année complète de production des 5 centrales après leur mise en service et/ou leur réparation suite à la crue extrême de 2021.
- Production globale de 12 640 MWh contre 11 084 MWh prévu.

Cociter :

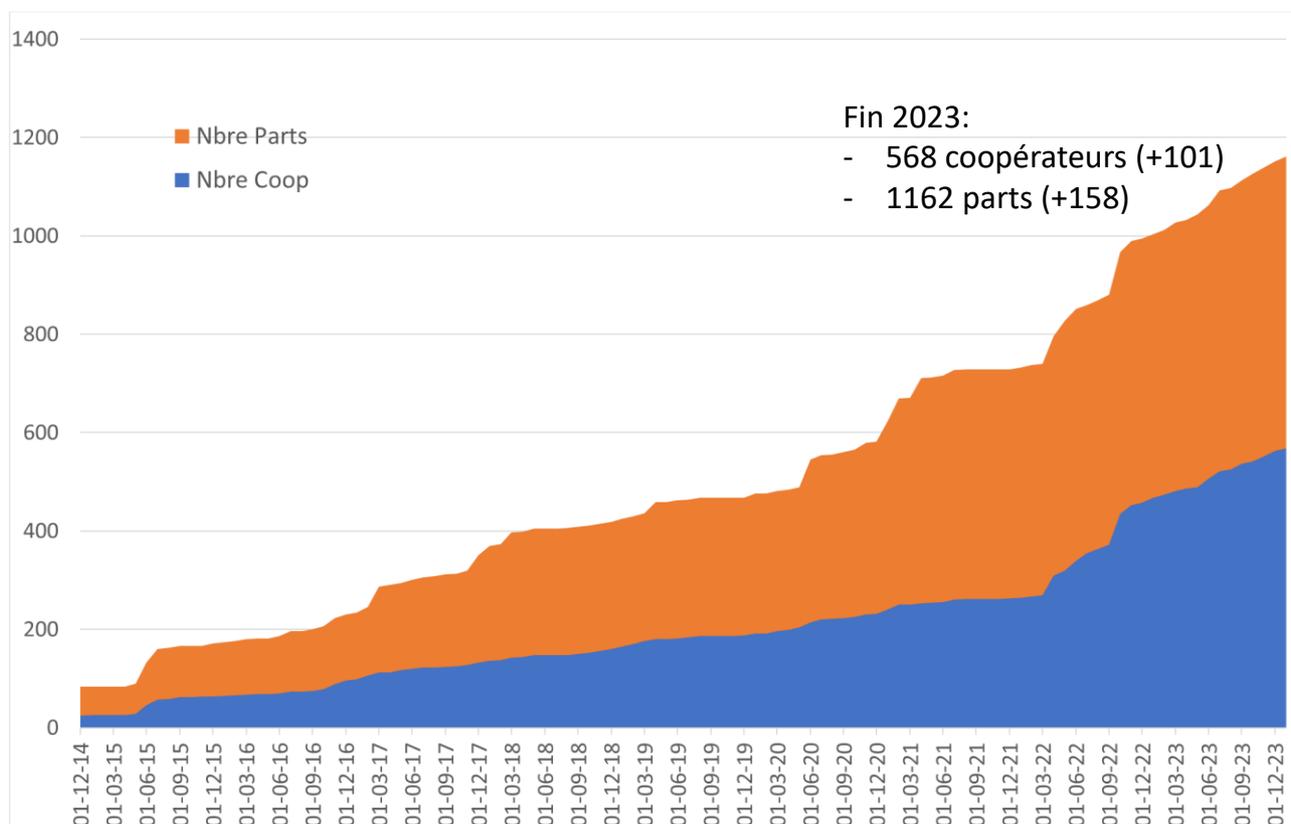
- Etablissement d'une formule de prix d'achat « circuit court »: solidarité producteur/consommateur.
- 200 nouveaux clients / mois depuis réouverture en mai 2023.
- Augmentation du nombre d'employés et diversification des profils pour devenir plus professionnel.

Veille sur les projets hydroélectriques « Ciesac » et « Maseyek », qui sont en standby pour des raisons diverses (voir point 7).

Participation aux rencontres « petites coopératives » de Rescoop afin d'envisager des pistes de synergie.

Implication plus forte dans le GAL Pays des Condruses, avec notamment un représentant dans le comité d'accompagnement.

Evolution du nombre de coopérateurs et de parts : CEC comptait fin 2023 un total de 568 coopérateurs pour 1162 parts acquises. Un diagramme montrant l'évolution du nombre de coopérateurs et de parts depuis la création de CEC est présenté (ci-dessous).



□ Répartition du capital de CEC

- Fin 2023, CEC c'était :

○ Un capital souscrit de 290 500 euros dont :

- 55 000 € investis en capital dans : Ochain Energie (10 000 €), Cociter (8 000 €), Monceau Hydro (16 000 €) et HOSe (21 000 €)
- 64 085 € en prêt subordonné à HOSe

4. Comptes et bilan 2023

5. Distribution d'un dividende pour l'année 2023

Présentation des comptes et du bilan de l'exercice 2023. Sur base du résultat 2023 et compte tenu des perspectives, le CA propose de distribuer un dividende de 1% sur l'exercice 2023.

Comptes de résultat pour la période 1 janvier 2023 à 31 décembre 2023 (en euros)

Produit et charges d'exploitation	
Chiffre d'affaire	190,00 (facture Ochain)
Produits et Charges financiers	
Intérêt banque	478,79 (intérêts bancaires)
Intérêt prêts	4 839,42 (intérêts de HOSe)
dividendes	318,96 (dividendes de Ochain)
charges financières	-79,44 (frais bancaires)
Services et biens divers	
Comptable (y compris publication au moniteur)	-164,94
Financité	-75,00
Frais gestion COCITER	-78,70
Frais RESCOOP	-186,50
Site internet (hébergement)	-56,23
Frais étude	,00
Autres frais administratifs :	
Précompte mobilier sur intérêts et dividendes	-191,48
UCM cotisation	-384,44
Bénéfice de l'exercice (Perte) avant impôt	4 610,44

Bilan au 31 décembre 2023 (en euros)

BILAN au 31 décembre 2023

Actif	296 432,33
Comptes bancaires	172 772,83
Prêt subordonné	64 085,00 (pour HOSe)
Créances à un an au plus	4 574,50 (dividendes de Ochain, intérêts de Hose et intérêts bancaires)
Immobilisations financières	55 000,00 (Ochain, COCITER, HOSe et Monceau Hydro)
Frais d'établissement	0,00
Passif	296 432,33
Capital souscrit	290 500,00
Bénéfice (Perte) reportées	2 523,28
Dettes	3 409,05 (paiements 2023 différés, impôt 23 et dividendes)

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

L'AG approuve à 68 voix pour et 1 abstention la distribution d'un dividende de 1% sur l'exercice 2023.

6. Décharge aux administrateurs

La décharge aux administrateurs est approuvée à l'unanimité.

7. Projets

- Perspectives des projets hydroélectriques sur le Hoyoux
 - Les Avins (Ciesac) : attente de la finalisation de la fusion Ciesac et AIEC pour relancer le projet
 - Maseyeck : Incertitude sur le taux d'octroi des CVs et impossibilité de concrétiser un des scénarios validés lors de l'AG 2022, principalement à cause des prix de vente de l'électricité.
- Achat de 10% des parts d'Ochain Energie
 - Possibilité de rachat de 394 parts d'Ochain Energie (10% des parts) à Coretec. Le CA a négocié un prix d'achat de 585,61 € par part, soit un investissement de 230 729,75€.

L'AG vote à l'unanimité le rachat de 394 parts d'Ochain Energie à Coretec.

- Levée de fonds pour achat des parts d'Ochain Energie
 - +/- 170 k€ sont disponibles immédiatement sur le compte de CEC. +/- 65 k€ seront récupérés au plus tard dans 6 ans avec le remboursement du prêt subordonné consenti à HOSe. CEC possède donc l'ensemble des fonds nécessaires au rachat des parts d'Ochain Energie mais il nécessite de « faire le pont » jusqu'en 2030.
 - Proposition du CA d'émettre des obligations à destination des coopérateurs de CEC pour assurer le « crédit pont » selon les modalités suivantes :
 - Obligations de 1000 € à 3 ans (25 obligations max) ou 6 ans (40 obligations max)
 - Taux d'intérêt brut de respectivement 2,5 et 3%

- Max. 5 obligations par coopérateur (max. 1 durant 1^{ère} semaine de l'appel)
- Période de souscription: 27 mai 2024 au 27 juin 2024
- Paiement au 1^{er} juillet 2024 des obligations

L'AG vote à l'unanimité l'émission de 65 obligations pour le rachat des parts d'Ochain Energie.

8. Budget 2024

Le budget prévisionnel 2024 est détaillé. Comme chaque année, il est conservatif en termes de dépenses et de recettes.

Produit et charges d'exploitation	
Chiffre d'affaire	900,00
Produits et charges financiers	
Dividendes de Ochain et HOSe	2 420,00
partie intérêts de HOSe	3 685,95
intérêts compte dépôt	500,00
Intérêt et charges financières (nette)	(80,00)
Services et biens divers	
Comptable (y compris publication au moniteur)	(400,00)
Financité	(75,00)
Frais gestion COCITER	(80,00)
Frais RESCOOP	(550,00)
Site internet (hébergement)	(55,00)
Frais publicité	(100,00)
Divers (notaire, défraiements, ...)	(2 000,00)
Autres frais administratifs :	
Précompte mobilier sur intérêts et dividendes	(515,00)
UCM cotisation	(385,00)
Bénéfice de l'exercice (Perte) avant impôt	3 265,95

9. Composition du CA

L'AG remercie Hervé Pirard (Président de CEC de 2015 à 2020) et Marie Erpicum, démissionnaires, pour leur implication dans le CA.

L'AG vote, à bulletins secrets, la nomination des administrateurs suivants :

- Michel Collin, avec 67 voix
- Françoise d'Arripe (renouvellement), avec 65 voix
- Pierre Archambeau (renouvellement), avec 68 voix

Le Conseil d'administration de CEC se présente comme suit :

- Pierre Archambeau (2024-2028)

- Françoise d'Arripe (2024-2028)
- Miche Collin (2024-2028)
- Sébastien Erpicum (Président) (2022-2026)
- Jean Marc Forro (2022-2026)
- Christian Giet (2022-2026)

Le concours précieux (hors CA) de Jean-Baptiste Steffen (DPO) et Claude Denoël (Webmaster, gestion des mails, communication, newsletter) est salué.

10. Divers

Les bénévoles de CEC, que ce soit les membres du CA ou Claude Denoël et Jean-Baptiste Steffen (DPO), (et d'autres coopérateurs ponctuellement) sont vivement remerciés pour leur implication dans les nombreuses autres activités parallèles, à savoir : les réunions de CA, les visites, les conférences, la gestion courante des mails, les réponses téléphoniques.... (merci spécial à Claude Denoël !), le suivi des demandes de coopérateurs et partenaires, le suivi comptable et financier, ...

Il est rappelé que CEC est ouvert à tous et qu'une coopérative a besoin d'une grande variété de compétences. Chacun peut participer, que ce soit dans le CA de manière plus régulière ou en dehors, via des activités ponctuelles. En particulier, nous sommes à la recherche d'un(e) juriste, un(e) graphiste et un(e) chargé(e) de communication.

L'AG est clôturée à 22h30.



Erpicum S.
Président CEC